

Secrétariat du collège des  
bourgmestre et échevins

Dossier traité par :  
Nathalie TORRES

Tél. 500 552 314  
Fax 500 552 9314  
nathalie.torres@kaerjeng.lu

**GESTION DE L'EAU**  
(ARRÊTÉ)

**AVIS AU PUBLIC**

Il est porté à la connaissance du public que dans le cadre de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à la protection et la gestion des eaux, Madame la Ministre de l'Environnement a autorisé en date du 2 septembre 2020 sous la réf. : EAU/AUT/21/0522 à Wolfie S.A. la réalisation des infrastructures d'assainissement dans le cadre de la construction de huit maisons unifamiliales à Linger.

L'avis relatif à cette décision est affiché pendant 40 jours complets (affichage le 7 septembre 2021) à partir du 8 septembre 2021 au 18 octobre 2021 inclus.

L'autorisation et les plans s'y rattachant peuvent être consultés au Secrétariat général de la commune de Käerjeng.

Un recours contre cette décision est ouvert, conformément à l'article 25 de la loi précitée du 19 décembre 2008, devant le Tribunal Administratif, qui statue comme juge de fond. Ce recours doit être interjeté, sous peine de forclusion, dans un délai de quarante jours, à dater du jour de la présente publication par un avocat à la Cour.

Bascharage, le 7 septembre 2021

Le Collège des bourgmestre et échevins